



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Nîmes, le 29 janvier 2019

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Suite à la crise sociale et politique actuelle d'une gravité exceptionnelle, Les réponses apportées par le Président Macron ne sont clairement pas à la hauteur des attentes. C'est une augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux qui est nécessaire, et qui doit être financée par une contribution fiscale accrue des plus fortunés. Dans la Fonction publique, le gouvernement maintient son choix de ne pas répondre aux revendications salariales.

Le Gouvernement persiste dans sa volonté de briser le Statut des fonctionnaires et de réduire drastiquement le périmètre des missions de la Fonction publique. Alors que montent les exigences de justice sociale et de renforcement des services publics de proximité, et la volonté de pouvoir tout simplement vivre sans la peur du lendemain, le gouvernement prévoit en particulier :

- De généraliser la possibilité du recrutement contractuel, c'est-à-dire de développer la précarité, d'accroître les inégalités entre agents, d'ouvrir les vannes au recrutement clientéliste ou partisan et de faire peser des risques majeurs sur l'égalité de traitement entre usagers.
- D'affaiblir les libertés syndicales et les organismes de représentation, et de soumettre ainsi davantage les agents à l'arbitraire.
- De généraliser l'individualisation et le caractère aléatoire des rémunérations, facteurs d'inégalités et de précarité pour les personnels
- Ces orientations sont combattues par toutes les organisations syndicales de la Fonction publique. Alors que le « grand débat national » doit traiter des services publics et de la réforme de l'État, nous constatons que vous avez l'intention à ce stade de maintenir les orientations régressives du projet de loi Fonction publique. Cette situation nous conforte dans notre analyse du caractère factice du « grand débat national ».
- Les projets gouvernementaux concernant notre système de retraite sont également porteurs de reculs dramatiques.

Pour ces raisons, nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux.
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune.
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires. qui passe, par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entrepris » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés.
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022.
- L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et la réduction du temps de travail à 32h.
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement.

Afin de permettre aux personnels du Conseil départemental du Gard d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, le syndicat CGT du Conseil Départemental du Gard dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 5 février 2019 pour l'ensemble des agents du département du Gard.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications du personnel, sur le plan local :

- Dé précarisation dans notre collectivité.
- Suppression de poste.
- Les conséquences néfastes des réorganisations.
- Augmentation de la participation de l'employeur à la mutuelle et la prévoyance.

Nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard, nos sincères salutations.

Pour Le syndicat CGT,
Christophe JEANJEAN